

CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

Clauses et conditions auxquelles sera adjugé à l'Audience du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri, après LIQUIDATION JUDICIAIRE, au plus offrant et dernier enchérisseur :

VENTE EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier en copropriété sis 7 rue de la libération, 83260 LA CRAU, élevé de deux étages avec une cour Cadastéré Section AD N° 397 le lot :

N° 16 : soit UN APPARTEMENT au rez-de-chaussée d'une superficie globale de **52,95 m²** composé d'une entrée, deux chambres, un WC, un séjour, une cuisine, une salle de bain outre une cour de 8 m²

MISE A PRIX

***QUATRE VINGT MILLE EUROS..... 80 000 ,00 €
AVEC FACULTE DE BAISSSE D'UN QUART PUIS DE LA MOITIE***

QUALITES DES PARTIES

La présente vente est poursuivie à la requête de :

LA SELARL HUMEAU, représentée par Maître Thomas HUMEAU, Mandataire Judiciaire demeurant en son étude 69 Cours National, 17100 SAINTES, agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de Monsieur Richard MIRAMOND et Madame Sarah DETAIS demeurant et domiciliés ensemble 7 Avenue de la 9^{ème} DIC, 83210 LA FARLEDE fonctions auxquelles il a été désigné par Jugement de Liquidation Judiciaire rendu le 2 octobre 2016 par le Tribunal de Commerce de SAINTES et suivant Jugement d'extension de la liquidation en date du 06 octobre 2016 par le même Tribunal

POURSUIVANT

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000

A l'encontre de :

1° Monsieur MIRAMOND Richard né le 25 mars 1989 à VIRIAT (01) de nationalité française, demeurant et domicilié 7 Avenue de la 9^{ème} DIC, 83210 LA FARLEDE

2° Madame DETAIS Sarah, Janine, Martine, Paule née le 20 Août 1991 à CLAMART (92), de nationalité française, demeurant et domiciliée 7 Avenue de la 9^{ème} DIC, 83210 LA FARLEDE

PARTIES SAISIES

PROCEDURE

La présente vente est poursuivie en vertu de :

Une Ordonnance rendue le 23 Juillet 2020 par Monsieur Jean Guy THILLET, Juge Commissaire suppléant à la liquidation judiciaire de Monsieur Richard MIRAMOND et Madame Sarah DETAIS.

Ladite Ordonnance ayant été publiée au Deuxième Bureau des Hypothèques de TOULON (Var) le 21 Septembre 2020, Volume 2020 S, N° 37

**DESIGNATION DES BIENS & DROITS IMMOBILIERS DONT LA
VENTE AUX ENCHERES EST AUTORISEE PAR ORDONNANCE
DU 23 JUILLET 2020**

Telle qu'elle résulte de l'Ordonnance rendue par Monsieur le Juge Commissaire le 23 Juillet 2020 et encore d'un Procès-Verbal Descriptif établi le 14 Septembre 2020 par Maître Nicolas DENJEAN-PIERRET Huissier de Justice à TOULON (Var) - et dont une expédition est littéralement annexée aux présentes.

DESCRIPTION DES BIENS SAISIS

Dans un ensemble immobilier sis 7 rue de la libération, 83260 LA CRAU, élevé de deux étages avec une cour sur l'arrière soumis au régime de la copropriété au rez-de-chaussée composant le lot N° 16 :

UN APPARTEMENT d'une superficie globale de 59,45 m² composé d'une entrée, deux chambres, un WC, un séjour, une cuisine, une salle de bain.

Le lot comprend également une cour de 8 m².

Règlement de Copropriété Etat Descriptif de Division publié le 9 octobre 1992 Volume 92 P N° 8582

Modificatif publié le 25 Septembre 2003 Volume 2003 P N° 9450

Modificatif publié le 23 Juin 2005 Volume 2005 P N° 6221

Le bien formant le Lot N° 16 consiste en un appartement situé au rez-de-chaussée d'un immeuble élevé d'un niveau sur rez-de-chaussée. Il s'agit d'un immeuble ancien de ville mitoyen des deux côtés dont les façades sont en mauvais état et toutes les réserves sont émises quant à la toiture.

Les parties communes de l'immeuble présentent elles aussi des défauts d'entretien.

L'appartement se situe au rez-de-chaussée et il se compose de :

- Une pièce à vivre avec coin cuisine exposée sur rue,
- 2 chambres, une aveugle et une petite sur cour,
- Une salle d'eau,
- Un local WC

Les menuiseries sont en double vitrage.

Le chauffage est électrique individuel.

L'eau chaude est produite par un cumulus électrique.

L'appartement a fait l'objet d'une rénovation qui n'est à ce jour pas achevée.

MESURAGE DES PIÈCES

Pièce principale - Coin Cuisine	27,85 m2
Dégagement.....	2,20 m2
Salle de bains.....	4,40 m2
Chambre 1.....	6,80 m2
Chambre 2	10,20 m2
Local Water-closet.....	1,50 m2
TOTAL	52,95 m2

MODE D'OCCUPATION

Le bien est inoccupé.

CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué.

Le montant des charges annuelles est de 654,83 € pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SYNDIC

Le Syndic bénévole de l'immeuble est Monsieur CALLOCH Sébastien, sis 844 Chemin de la Ruytèle, 83260 LA CRAU

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Acquisition suivant acte reçu par Maître Stéphane DEFONTAINE, Notaire au PRADET (Var), en date du 25 Avril 2012, publié au 2^{ème} bureau des hypothèques de TOULON, le 11 mai 2012 Volume 2012 P N° 5597

DIAGNOSTICS SANITAIRES DU 16 SEPTEMBRE 2020

Julien BORREL a, le 14 Septembre 2020, dressé :

- Un état concluant au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.
- Un état laissant apparaître l'absence de revêtements contenant du plomb
- Un état parasitaire concluant à la présence de termites le jour de la visite,

- Un diagnostic de performance énergétique,
- Un état de l'installation intérieure d'électricité qui indique qu'une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente (nt)
- Un état des risques et Pollution,

Ces diagnostics, qui feront au besoin l'objet d'une mise à jour avant la vente aux enchères, sont annexés au présent cahier des conditions de la vente.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

L'immeuble saisi est situé dans une zone de droit de préemption urbain. Le bénéficiaire de ce droit est la Commune de LA CRAU

PAIEMENT DU PRIX D'ADJUDICATION ARTICLE R 643-3 DU CODE DE COMMERCE

Dans les trois mois de l'adjudication, l'adjudicataire verse au compte de dépôt ouvert par le liquidateur à la Caisse des dépôts et consignations la totalité du prix de l'adjudication y compris les intérêts au taux légal à compter du jour où la vente est devenue définitive jusqu'au jour du paiement. Passé ce délai, le liquidateur lui enjoint par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de faire le versement sous peine de réitération des enchères.

En cas de vente de gré à gré, le notaire chargé de la vente remet le prix, dès sa perception, au liquidateur.

Le prix de vente ne peut faire l'objet d'aucun prélèvement par le liquidateur jusqu'à ce que soit justifié par l'acquéreur qu'il a conduit à son terme la procédure de purge ou qu'il a obtenu des créanciers inscrits la dispense d'y procéder.

En cas de surenchère, le prix est restitué sans délai à l'acquéreur par le liquidateur, par l'intermédiaire du notaire.

CLAUSE COPROPRIETE

Dans le cas où l'immeuble vendu dépend d'un ensemble en copropriété, il est rappelé qu'en conformité avec le Décret n° 67-223 du 17 Mars 1967, art.6, l'adjudicataire est tenu de notifier au Syndic de la Copropriété (soit par lui-même, soit par le notaire qui a établi l'acte, soit par l'avocat qui a obtenu la décision judiciaire) l'acte ou décision qui, suivant les cas, réalise, atteste, constate ce transfert.

En conséquence, l'adjudicataire devra notifier au Syndic dès qu'elle sera définitive, par lettre recommandée avec avis de réception (art. 63 du Décret) en y portant la désignation du lot ou de la fraction de lot, les nom, prénoms, domicile réel ou élu de l'acquéreur ou du titulaire du droit, et, le cas échéant, le mandataire commun, si cette adjudication est faite au profit de plusieurs personnes ayant constitué une société propriétaire.

CLAUSE T.V.A

Si le terrain a été acquit ou si l'immeuble a été construit sous le régime de la Taxe de la Valeur Ajoutée, il demeure dans le champ de l'application de cette taxe, l'adjudicataire devra supporter en sus du prix d'adjudication considéré hors taxes et indépendamment des frais préalables à la vente, la Taxe sur la Valeur Ajoutée due par le vendeur ou le saisi.

Le paiement de cette taxe par l'adjudicataire sera considéré comme ayant été effectué d'ordre et pour le compte de ce vendeur ou de ce saisi et compte tenu de ses droits à déduction à faire valoir.

OBSERVATIONS

L'origine de propriété qui précède comme la désignation des biens mis en vente ne sont donnés qu'à titre de renseignements et ne pourront occasionner aux vendeurs et à leur avocat le moindre recours, étant stipulé que le présent écrit est fait sans nulle garantie de leur part autre que celle qui résulterait de faits à eux propres.

Le futur adjudicataire achète à ses risques et péril et ne pourrait avoir plus de droits que ceux des vendeurs.

Qu'il devra faire son affaire personnelle du permis de construire, de l'exécution des constructions et de tous règlements administratifs pour lesquels les vendeurs ne peuvent fournir aucun renseignement précis.

Qu'il est de convention expresse et ne pouvant être considéré comme une clause de style.



Demande de renseignements
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 2020F 1258
Déposée le : 2020F 1258
Références du dossier : _____

INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE	JUSTIFICATION ET SIGNATURE DU DEBANDAIRE
<input type="checkbox"/> hors formalité <input checked="" type="checkbox"/> sur formalité Opération juridique : Ordonnance Juge.Commissaire 23/7/2020 Service de dépôt : 2ème bureau (HUMEAU LA CRAU)	M _____ <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center;"> F. PEYSSON - L. CHOUETTE KALLISTE AVOCATS Le Kallisté Bâtiment D 267 Boulevard Charles Barnier 83000 TOULON Tél. 04 94 62 89 59 </div> Adresse courriel ⁽²⁾ : <u>S. CAIS - E. RECOTILLET</u> Téléphone : _____ A TOULON _____, le 21/09/2020 Signature _____
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Formalité du _____ Vol. _____ N° _____	

TOUT

Demande principale : _____ = _____ €

Nombre de feuilles intercalaires : _____

- nombre de personnes supplémentaires : _____ x _____ € = _____ €

- nombre d'immeubles supplémentaires : _____ x _____ € = _____ €

Frais de renvoi : _____ €

règlement joint compte usager

TOTAL = 0,00 €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)

numéraire
 chèque ou C.D.C.
 mandat
 virement
 utilisation du compte d'usager : _____

QUITTANCE : _____

PERIODE DE DELAIS

PERIODE DE DELAIS	Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles).	PERIODE	Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). Date de la formalité énoncée (sur formalité). Jusqu'au _____ inclusivement.
PERIODE DE DELAIS	Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). Depuis le _____	PERIODE	Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). Date de la formalité énoncée (sur formalité). Jusqu'au _____ inclusivement.

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
⁽²⁾ Identité et adresse postale.
⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (dans le cadre de la procédure de mise à jour de l'état civil au titre de l'article 104 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.)

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽¹⁾	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (dans le cadre de la procédure de mise à jour de l'état civil au titre de l'article 104 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.)

N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA CRAU	AD 397		16
2				
3				
4				
5				

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
 DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) demande non signée et/ou non datée
 insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles défaut de paiement
 demande irrégulière en la forme autre :

 REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽²⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation :

- aucune formalité.
 que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.
 que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.

le

*Pour le service de la publicité foncière,
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

⁽¹⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

⁽²⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

CERTIFICAT DE DEPOT DU 19/09/2019 AU 21/09/2020

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop. Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
21/09/2020 D15750	ORDONNANCE DE LIQUIDATION DE BIEN VALANT SAISIE ADM. JUGE-COMMISSAIRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE SAINTES	23/07/2020	SELARL HUMEAU MANDATAIRE JUDICIAIRE contre MIRAMOND et DETAIS	S00037

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2

Demande de renseignements n° 8304P04 2020F1258
déposée le 21/09/2020, par Maître PEYSSON / CHOUETTE / CAIS
Complémentaire de la demande initiale n° 2020H23996 portant sur les mêmes immeubles.
Réf. dossier : JGT LIQ.HUMEAU/MIRAMOND/LA CRA

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 08/07/2019 au 18/09/2019 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 19/09/2019 au 21/09/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON 2, le 22/09/2020

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Françoise PETITTE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P04 2020F1258

Date : 22/09/2020

PERIODE DE CERTIFICATION : du 08/07/2019 au 21/09/2020

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE 8304P04 2020H23996

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
47	LA CRAU	AD 397		16	(A)

(A) Délivrance des formaldés liées à l'assise de la copropriété



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2
171 AVENUE DE VERT COTEAU
83071 TOULON CEDEX
Téléphone : 0494039529
Mél. : spt.toulon2@dgrfp.finances-gouv.fr

Maître PEYSSON / CHOUETTE / CAÏS
267 BOULEVARD CHARLES BARNIER
LE KALLISTE B.A.T. D
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.



Demande de renseignements ⁽¹⁾
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
N° de la demande :	204123996
Déposée le :	31 JUIL. 2020
Références du dossier :	15523

INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
<input checked="" type="checkbox"/> hors formalité <input type="checkbox"/> sur formalité Opération juridique : _____ Service de dépôt : 2ème bureau (HUMEAU/MIRAMOND)	M _____ <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; display: inline-block; text-align: center;"> F. PEYSSON - L. CHOUETTE KALLISTE-AVOCATS Le Kallisté Bâtiment D 257 Boulevard Charles Barnier 83000 TOULON Tél. 04 94 62 89 59 </div> Adresse courriel ⁽³⁾ : _____ Téléphone : _____ A TOULON _____, le 29/07/2020 Signature
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Formalité du _____ Vol. _____ N° _____	

COUT	
Demande principale :	= 12 e
Nombre de feuilles intercalaires :	
- nombre de personnes supplémentaires :	x _____ € = _____ 0 €
- nombre d'immeubles supplémentaires :	x _____ € = _____ 0 €
Frais de renvoi :	_____ e
<input type="checkbox"/> règlement joint <input type="checkbox"/> compte usager	TOTAL = 12,00 e

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
<input type="checkbox"/> numéraire <input type="checkbox"/> chèque ou C.D.C. <input type="checkbox"/> mandat <input type="checkbox"/> virement <input type="checkbox"/> utilisation du compte d'usager : _____	QUITTANCE : _____

PÉRIODE DE DÉFAVANCE	
- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le	- Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'au inclusivement.

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.

⁽²⁾ Identité et adresse postale.
⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (article 21 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée)				
N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽⁴⁾	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (article 21 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée)				
N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA CRAU	AD N° 397		16
2				
3				
4				
5				

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) demande non signée et/ou non datée

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles défaut de paiement

demande irrégulière en la forme autre :

REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽⁵⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation :

aucune formalité.

que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.

que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.

le

*Pour le service de la publicité foncière,
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification

⁽⁴⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.
⁽⁵⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 07/07/2019

Disposition n° 1 de la formalité S304P04 2012D18988 :

Immeubles			
Prop.Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
	LA CRAU	AD 397	16

Complément : Le privilège du prêteur de deniers portait initialement sur l'ensemble immobilier de La Crau AD 397 lots 5 et 16. La radiation partielle porte uniquement sur le lot 16 évalué à 120 000€ et ne dégreve la créance qu'à concurrence de 90 000€ (ce qui laisse sous garantie un montant de 230 000€ - 90 000 =140 000 €).

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 16 pages y compris le certificat.

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2012V1755 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	CRCAM PROVENCE COTE D AZUR	
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1	DETAIS	20/08/1991
2	MIRAMOND	25/03/1989
Immeubles		
Prop./Imm./Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale
	LA CRAU	AD 397
		Volume
		Lot
		16

Montant Principal : 25.800,00 EUR Accessoires : 5.160,00 EUR Taux d'intérêt : 3.90 %
 Date extrême d'exigibilité : 12/04/2042 Date extrême d'effet : 12/04/2043

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 20/11/2012	Référence de dépôt : 8304P04 2012D18988	Date de l'acte : 25/06/2012
Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE PARTIELLE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 24/06/2005 Sages : 8304P04 Vol 2005V N° 2237			
Rédacteur : SCP CHATEL Anne / CUERS			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2012D18988 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	CREANCIER IDENTIFIE PAR LE NOTAIRE	
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1	LUNA	479.619.819

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 07/07/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2012P5597 :

Immeubles		Désignation cadastrale	Volume	Lot
Bénéficiaires	Droits	Commune		
tous	PI	LA CRAU	AD 397	16

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyet TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 120.000,00 EUR

Complément : Acquisition de la pleine propriété indivise à concurrence de la moitié chacun.

N° d'ordre : 7	Date de dépôt :	11/05/2012	Référence d'enlèvement :	8304P04 2012V1755	Date de l'acte :	25/04/2012
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS-HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE						
Rédacteur : NOT DEFONTAINE STEPHANE / LE PRADET						
Domicile élu : LE PRADET en l'étude						

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2012V1755 : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	CRCAM PROVENCE COTE D AZUR	
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1	DETAIS	20/08/1991
2	MIRAMOND	25/03/1989
Immeubles		Lot
Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Volume
	LA CRAU	AD 397
		16

Montant Principal : 120.000,00 EUR Accessoires : 24.000,00 EUR Taux d'intérêt : 3,90 %
 Date extrême d'exigibilité : 12/04/2042 Date extrême d'effet : 12/04/2043

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2005D12313 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CRCAM PACA		
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	ANDREOTTI BARGE ET CASTAN	388 329 104	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA CRAU	AD 397
			Volume
			Lot
			5
			16

Complément : VENUE AUX DROITS DE LA CRCAM DU VAR / LOT 1 DIVISE EN LOT 14 ET 15 / LOT 15 SUPPRIME / LOTS 2, 3, 4, 14 REUNIS POUR LOT 16

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 11/05/2012	Référence d'enlèvement : 8304P04 2012P5597	Date de l'acte : 25/04/2012
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT DEFONTAINE STEPHANE / LE PRADET		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2012P5597 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
3	LUNA	479 619 819	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
1	DETAIS		20/08/1991
2	MIRAMOND		25/03/1989

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 07/07/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2005P6263 : vente du 11/05/2005

Prix / évaluation : 200.000,00 EUR

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 24/06/2005	Référence d'enlèvement : 8304P04 2005V2237	Date de l'acte : 11/05/2005
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS			
Rédacteur : NOT THIBAUT LEBEAU / CUERS			
Domicile élu : HYERES AGENCE ETABLISSEMENT PRETEUR			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2005V2237 : privilege de preteur de deniers du 11/05/2005

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CRCAM PROVENCE COTE D'AZUR		
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	LUNA	479 619 819	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA CRAU	AD 397
			Volume
			Lot
			5
			16

Montant Principal : 200.000,00 EUR Accessoirs : 30.000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,45 %
 Date extrême d'exigibilité : 12/05/2025 Date extrême d'effet : 12/05/2027

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 08/07/2005	Référence de dépôt : 8304P04 2005D12313	Date de l'acte : 02/06/2005
Nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 16/10/1992 Sages : 8304P04 Vol 1992V N° 4133			
Rédacteur : NOT PIONNIER / CUERS			
Domicile élu :			

Disposition n° 4 de la formalité 8304P04 2005P6221 : ECHANGE AU PROFIT DU SYCO

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP				15

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donateur EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 7.500,00 EUR

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 24/06/2005	Référence d'enlèvement : 8304P04 2005P6263	Date de l'acte : 11/05/2005
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT THIBAULT LEBEAU / CUERS			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2005P6263 : vente du 11/05/2005

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	ANDREOTTI BARGE ET CASTAN	388 329 104

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	LUNA	479 619 819

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	LA CRAU	AD 397		5

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donateur EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 07/07/2019

Disposition n° 3 de la formalité 8304P04 2005P6221 : échange au profit de la SCI

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
2	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 7 AVENUE DE LA LIBERATION LA CRAU				
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	ANDREOTTI BARGE ET CASTAN	388 329 104			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	LA CRAU	AD 397		13

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 7.500.00 EUR

Disposition n° 4 de la formalité 8304P04 2005P6221 : ECHANGE AU PROFIT DU SYCO

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
1	ANDREOTTI BARGE ET CASTAN	388 329 104			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
2	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 7 AVENUE DE LA LIBERATION LA CRAU				
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	LA CRAU	AD 397		

Immeuble Mère					Immeuble Filles						
Commune	Pix	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pix	Sect	Plan	Vol	Lot
LA CRAU		AD	397			LA CRAU		AD	397		14 à 15
LA CRAU		AD	397		1						
LA CRAU		AD	397		15						
LA CRAU		AD	397		2 à 4	LA CRAU		AD	397		16
					13 à 14						

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2005P6221 : modificatif à EDD

Disposants

Nombre : 1 Designation des Personnes : ANDREOTTI BARGE ET CASTAN Date de Naissance ou N° d'identité : 388 329 104

2 SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 7 AVENUE DE LA LIBERATION LA CRAU

Immeubles		Volume		Lot	
Commune	Designation Cadastre	Volume		Lot	
LA CRAU	AD 397			1 à 5	
LA CRAU	AD 397			7 à 16	

Complément : modificatif à l'état descriptif de division publié le 09/10/1992, vol 92P 8582 création du lot 13 issu des parties communes millimétrées exprimées en 1071 cmes, le lot 1 est supprimé et divisé en lots 14 et 15, le lot 15 est supprimé il constitue une partie commune millimétrées exprimées desormais en 1039 cmes, reunion des lots 2,3,4,13 et 14 sont reunis pour former le lot 16

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 07/07/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 25/09/2003	Référence d'enlissement : 8304P04 2003P9450	Date de l'acte : 25/08/2003
Nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION			
Rédacteur : NOT CHRETIEN / SOLLIES PONT			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2003P9450 : DIVISION DU LOT 6

Immeuble Père		Immeuble Fille	
Commune	Pfx	Commune	Pfx
LA CRAU	AD 397	LA CRAU	AD 397
		Lot	Lot
		6	11 à 12

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2003P9450 : MODIFICATIF A EDD VOL 92P N°8582

Disposants		Date de Naissance ou N° d'identité
Número	Désignation des Personnes	
1	DUBERNET	10/03/1946
2	ROTTREAU	27/10/1950
3	ZANINI	23/04/1946
Immeubles		Lot
Commune	Désignation Cadastre	Volume
LA CRAU	AD 397	6
		11 à 12

Complément : Annulation du lot 6 et création des lots 11 et 12. Quote-part exprimée en 1000 emes.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 23/06/2005	Référence d'enlissement : 8304P04 2005P6221	Date de l'acte : 10/05/2005
Nature de l'acte : MODIFICATIFS A EDD ET ECHANGE			
Rédacteur : NOT ABBATE / CARQUEIRANNE			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2005P6221 : division de lots

PICHE N° 1 Commune LA CRAU

NOM: MEDIANI Prénoms: YVIE
Exp: BARRET date: né le: né le: A - 1907

Autre Ech. A créés au nom de l'intéressé

III - FORMALITES CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX
(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont le adresse figurent au tableau D)

I - IMMEUBLES URBAINS
(Références aux fiches d'immeubles, modèle D)

A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES
B - CHANGES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

No de plan	Adresse (files et numéros) ou, à défaut, lieu-dit	Immeubles	Observations	Immeubles	Observations
1	559	Le 29.10.1935 Vol. 1384 no 16 / Affectation m ^e soléhyote maison à usage de 2. 10. 1935 - maison à place Affectation de 15. 5. 1935 de la Fédération Landlord Simon Landlord Van Pla BARRET no 5. 7. 1928 Karl 30.000 ⁰			
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					

FIGURE N° 1 COMMUNE LA CRAU
 Adresse (Rue et numéro)
 N° du plan
 N° de l'ordre de classement

Prénoms : JULIE JOSEPHINE LOUISE CAROLINE
 NÈME L'EQUILBEC
 né le _____ à _____
 né le _____ à _____

III - FAMILLES CONCERNANT LES IMMOBILISÉS MARIÉS
 (pour les familles concernant les immeubles vides, voir les listes de classe des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)
 A - MORTUÉS SERVITUONS ACTIVES
 B - VIVANTS PRIVILÉGIÉS ET HYPOTHÉQUÉS

Immeubles	Dates, nature et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, nature et nature des formalités	Observations
1-13	28.11.1935. Act. n° 2028 v. 0.1° Cadastré 23.10.1935. Act. n° 1717 v. 1° Act. n° 1717 v. 1°. ECK ANTHONY & 29.11.1935. Act. n° 6.17.1935 MONTAHOUC. Act. n° 2.1.1928 MONTAHOUC. Act. n° 29.1.1928 MONTAHOUC. Act. n° 1.17.1934 MONTAHOUC. Act. n° 1.17.1934 MONTAHOUC. Act. n° 10.11.1944 Eck Anthony. 1310. 0700				

IV - IMMOBILISÉS MARIÉS

N° de l'ordre de classement	N° du plan	N° de l'ordre de classement	N° du plan	N° de l'ordre de classement	N° du plan
1	156	11	37	21	36
2	156	12	38	22	36
3	156	13	39	23	36
4	156	14	40	24	36
5	156	15	41	25	36
6	156	16	42	26	36
7	156	17	43	27	36
8	156	18	44	28	36
9	156	19	45	29	36
10	156	20	46	30	36
11	156	21	47	31	36
12	156	22	48	32	36
13	156	23	49	33	36
14	156	24	50	34	36
15	156	25	51	35	36
16	156	26	52	36	36

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)										A - NOTATIONS - SERVICES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)		
No d'ordre	No de plan	No de plan	No de plan	No de plan	No de plan	No de plan	No de plan	No de plan	No de plan	Inventaires	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Inventaires	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
54	104	104	104	104	104	104	104	104	104		apport en B 554			actes de 10.1.1983	
55	105	105	105	105	105	105	105	105	105		9/10/1982 Val 1991 n°16			actes de 10.1.1983	
56	106	106	106	106	106	106	106	106	106		affection n°1 - Subpacte de location			actes de 10.1.1983	
57	107	107	107	107	107	107	107	107	107		acte du 2.10.1975			actes de 10.1.1983	
58	108	108	108	108	108	108	108	108	108		acte de cession de Mediasval 11103			actes de 10.1.1983	
59	109	109	109	109	109	109	109	109	109		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
60	110	110	110	110	110	110	110	110	110		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
61	111	111	111	111	111	111	111	111	111		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
62	112	112	112	112	112	112	112	112	112		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
63	113	113	113	113	113	113	113	113	113		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
64	114	114	114	114	114	114	114	114	114		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
65	115	115	115	115	115	115	115	115	115		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
66	116	116	116	116	116	116	116	116	116		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
67	117	117	117	117	117	117	117	117	117		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
68	118	118	118	118	118	118	118	118	118		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
69	119	119	119	119	119	119	119	119	119		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
70	120	120	120	120	120	120	120	120	120		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
71	121	121	121	121	121	121	121	121	121		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
72	122	122	122	122	122	122	122	122	122		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
73	123	123	123	123	123	123	123	123	123		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
74	124	124	124	124	124	124	124	124	124		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
75	125	125	125	125	125	125	125	125	125		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
76	126	126	126	126	126	126	126	126	126		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
77	127	127	127	127	127	127	127	127	127		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
78	128	128	128	128	128	128	128	128	128		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
79	129	129	129	129	129	129	129	129	129		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
80	130	130	130	130	130	130	130	130	130		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
81	131	131	131	131	131	131	131	131	131		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
82	132	132	132	132	132	132	132	132	132		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
83	133	133	133	133	133	133	133	133	133		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
84	134	134	134	134	134	134	134	134	134		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
85	135	135	135	135	135	135	135	135	135		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
86	136	136	136	136	136	136	136	136	136		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
87	137	137	137	137	137	137	137	137	137		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
88	138	138	138	138	138	138	138	138	138		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
89	139	139	139	139	139	139	139	139	139		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
90	140	140	140	140	140	140	140	140	140		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
91	141	141	141	141	141	141	141	141	141		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
92	142	142	142	142	142	142	142	142	142		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
93	143	143	143	143	143	143	143	143	143		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
94	144	144	144	144	144	144	144	144	144		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
95	145	145	145	145	145	145	145	145	145		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
96	146	146	146	146	146	146	146	146	146		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
97	147	147	147	147	147	147	147	147	147		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
98	148	148	148	148	148	148	148	148	148		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
99	149	149	149	149	149	149	149	149	149		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
100	150	150	150	150	150	150	150	150	150		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
101	151	151	151	151	151	151	151	151	151		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
102	152	152	152	152	152	152	152	152	152		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	
103	153	153	153	153	153	153	153	153	153		acte de cession de 25.6.1975			actes de 10.1.1983	

FICHE N° 1 Commune LA CRAU

Autres filins à créer au nom de l'intéressé

N° 9 Com. Bénéfont N° 1 Com. Bénéfont
 N° 3 Com. de la Gaudouze N° 1 Com. de la Gaudouze

Prénoms : André Louis ARGOD né le 21.11.1884 à LA CRAU
 Epoux : GOURAN Jeanne née le 21.11.1884 à LA CRAU
 Ex : _____ né le _____ à _____

5 4 1928

I - IMMOBILITES URBAINES
 (Références aux fiches d'immobiliés, modèle B)

II - IMMOBILITES RURALES
 (Pour les formalités concernant les immobiliés ruraux, voir les fiches de chacun des aménables dont les adresses figurent au tableau I)

N° de l'ordre	N° de plan	N° de l'acte	N° de plan	N° de l'acte	N° de l'acte	N° de l'acte	N° de l'acte	A - MUTATIONS - SERVITUDES ACTIVES		B - CHANGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES	
								Date, nature et nature des formalités	Observations	Date, nature et nature des formalités	Observations
1	1	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
2	2	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
3	3	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
4	4	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
5	5	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
6	6	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
7	7	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
8	8	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
9	9	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
10	10	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
11	11	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
12	12	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
13	13	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
14	14	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
17	17	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
18	18	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
19	19	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
20	20	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
21	21	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
22	22	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
23	23	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
24	24	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
25	25	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
26	26	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
27	27	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
28	28	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
29	29	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
30	30	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15

2 8304P04 000062382 000 R

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 A B C D E F G H I J K L M
 N O P Q R S T U V W X Y Z

No 7

RUE: AVENUE DE LA LIBERATION

SECTION: AD No du PLAN: 397

III - FORMALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE DESIGNÉ CI-CONTRE (en les les le composant)

I - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

COMMUNE: LA CRAU

II - LOTISSEMENT (Designation des lots ou appartements)

92.00

32.00

32.00

32.00

32.00

A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

Observations

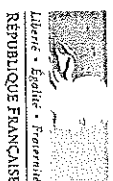
Observations

Observations

Observations

Observations

Observations



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2

Demande de renseignements n° 8304P04 2020H23996 (76)
déposée le 31/07/2020, par Maître PEYSSON / CHOQUETTE / CAÏS

Réf. dossier : HFR/EA CRAU AD 397 LOT 16

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1970 au 01/04/2002
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 6 faces de copies de fiches ci-jointes.
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/04/2002 au 07/07/2019 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe que les 8 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 08/07/2019 au 31/07/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON 2, le 07/08/2020
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Francoise PETITPE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

N° d'ordre : 6	date de dépôt : 11/05/2012	références d'enlèvement : 8304P04 2012P5597	Date de l'acte : 25/04/2012
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 11/05/2012	références d'enlèvement : 8304P04 2012V1755	Date de l'acte : 25/04/2012
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS-HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 20/11/2012	références d'enlèvement : 8304P04 2012D18988	Date de l'acte : 25/06/2012
	nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE PARTIELLE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 24/06/2005 Sages : 8304P04 Vol 2005V N° 2237		

Date : 07/08/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P04 2020H23996

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 31/07/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
47	LA CRAU	AD 397		
				16 (A)
				(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 25/09/2003	références d'enlissement : 8304P04 2003P9450	Date de l'acte : 25/08/2003
	nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 23/06/2005	références d'enlissement : 8304P04 2005P6221	Date de l'acte : 10/05/2005
	nature de l'acte : MODIFICATIFS A EDD ET ECHANGE		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 24/06/2005	références d'enlissement : 8304P04 2005P6263	Date de l'acte : 11/05/2005
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 24/06/2005	références d'enlissement : 8304P04 2005V2237	Date de l'acte : 11/05/2005
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS		
N° d'ordre : 5	date de dépôt : 08/07/2005	références d'enlissement : 8304P04 2005DI2313	Date de l'acte : 02/06/2005
	nature de l'acte : RADIATION TOTALE de la formalité initiale du 16/10/1992 Sages : 8304P04 Vol 1992V N° 4133		

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2
171 AVENUE DE VERT COTEAU
83071 TOULON CEDEX
Téléphone : 0494039529
Télécopie : 0494039557
Mél. : spf.toulon2@defip.finances.gouv.fr

Maitre PEYSSON / CHOJETTE / CAIS
267 BOULEVARD CHARLES BARNIER
LE KALLISTE B.A.F. D
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fiji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

Société Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice

227 rue Jean Jaurès 83000 TOULON

☎ : 04.94.20.94.30 - 📠 : 04.94.27.19.08

Site : www.etude-huissier.com

Email : contact@etude-huissier.com

EXPEDITION



PROCES-VERBAL

DESCRIPTIF

AVEC PROCES-VERBAL

DE MESURAGE

AFFAIRE : HUMEAU
CONTRE : MIRAMOND
NOS REF : 190011

PROCES-VERBAL EFFECTUE

L'AN DEUX MILLE VINGT,

ET LE : QUATORZE SEPTEMBRE.

A LA REQUETE DU :

La SELARL HUMEAU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIRET 52408256700032, représentée par Maître Thomas Humeau, mandataire judiciaire dont le siège social est sis 69 cours national, 17100 Saintes.

Ayant pour Avocat constitué Maître PEYSSON Frédéric, avocat au Barreau de TOULON, au Cabinet duquel il a élu domicile au 267 boulevard Charles barniers « Le Kalliste » Bât D, 83000 Toulon.

Nous, Nicolas DENJEAN-PIERRET, Membre de la SCP Nicolas DENJEAN-PIERRET – Amaury VERNANGE, Huissiers de Justice Associés, Société Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice, résidant à TOULON, 227 rue Jean Jaurès, soussigné :

A L'EFFET DE :

Recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction du Cahier des Charges, tendant à la vente publique des immeubles ci-après désignés, que la requérante se propose de poursuivre devant le Tribunal Judiciaire (Anciennement Tribunal de Grande Instance) de TOULON (Var).

Nous sommes transportés, ce jour, à 09 heures, sur le territoire de la commune de : LA CRAU (VAR), 7 Avenue de la Libération,

ASSISTE DE :

- Julien BORREL EXPERTISES étant chargé de procéder aux diagnostics selon le détail fourni dans son rapport,

AGISSANT EN VERTU DE :

- > Une Ordonnance rendue sur requête par le Juge Commissaire du Tribunal de Commerce de SAINTES (n° 2020 M 265) en date du 23 Juillet 2020.

AFIN DE PROCEDER A :

La désignation exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Monsieur MIRAMOND Richard, né le 25 Mars 1989 à VIRIAT (01)
Et
Madame DETAIS Sarah, janine, martine, paule née le 20 Aout 1991 à CLAMART (92)

Demeurant et domiciliés :

7 Avenue de la 9^{ème} DIC, 83210 La Farlède.

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier sis 7 rue de la libération élevée de deux étages avec une cour sur l'arrière soumis au régime de la copropriété, au rez de chaussée le **lot n°16**.

Un appartement composé d'une entrée, deux chambres, un WC, un séjour, une cuisine, une salle de bain d'une surface globale de 59.45 m2. Le lot comprend également une cour de 8 m2.

DESCRIPTION

Le bien formant le lot n°6 consiste en un appartement situé au rez-de-chaussée d'un immeuble élevé d'un niveau sur rez-de-chaussée. Il s'agit d'un immeuble ancien de ville mitoyen des deux côtés dont les façades sont en mauvais état et nous émettons toutes réserves quant à la toiture. Les parties communes de l'immeuble présentent elles aussi des défauts d'entretien.

L'appartement se situe au rez-de-chaussée.

Il se compose :

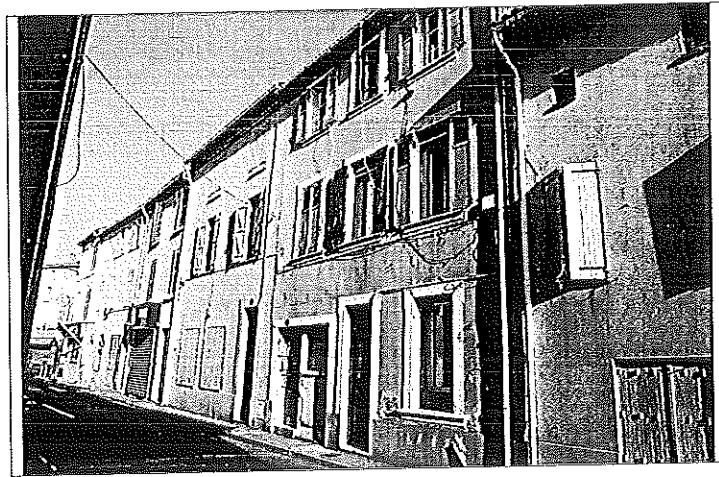
- d'une pièce à vivre avec coin cuisine exposée sur rue ;
- De deux chambres, une aveugle et une petite sur cour ;
- Une salle d'eau ;
- Un local WC.

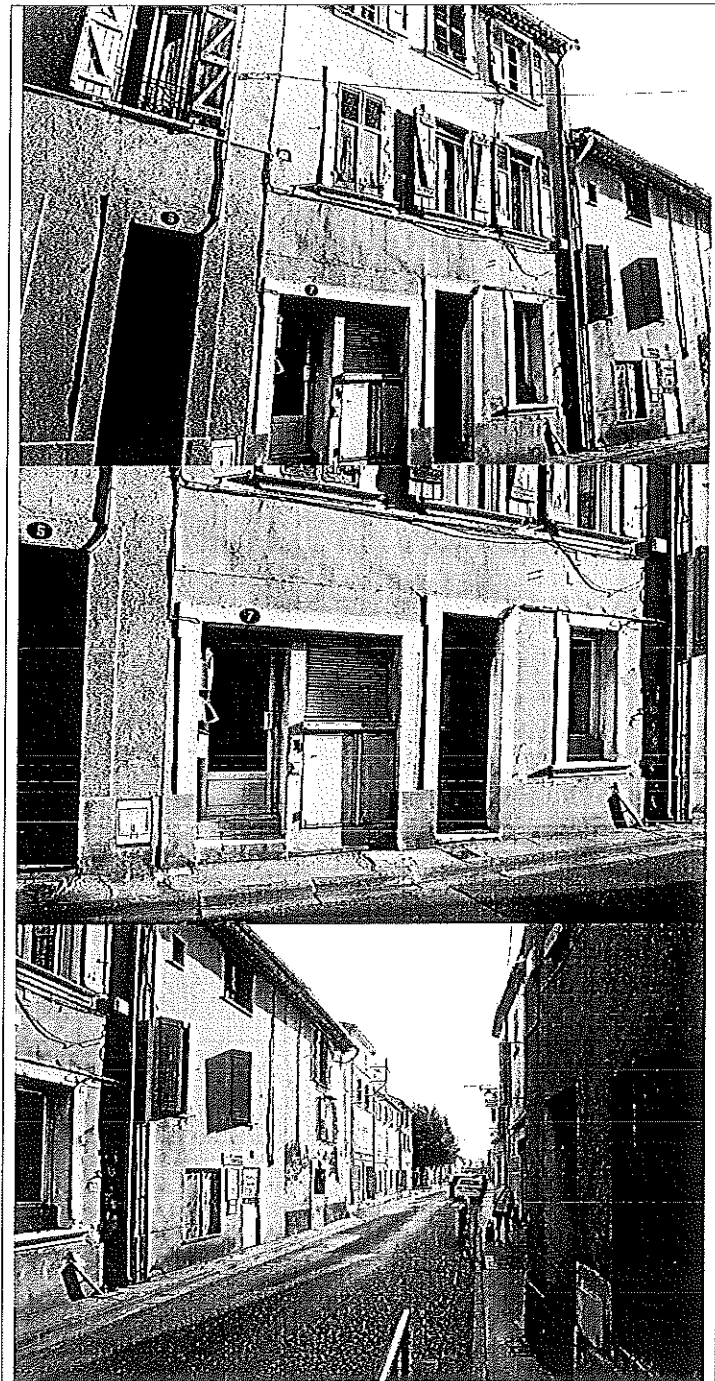
Les menuiseries sont en double vitrage.

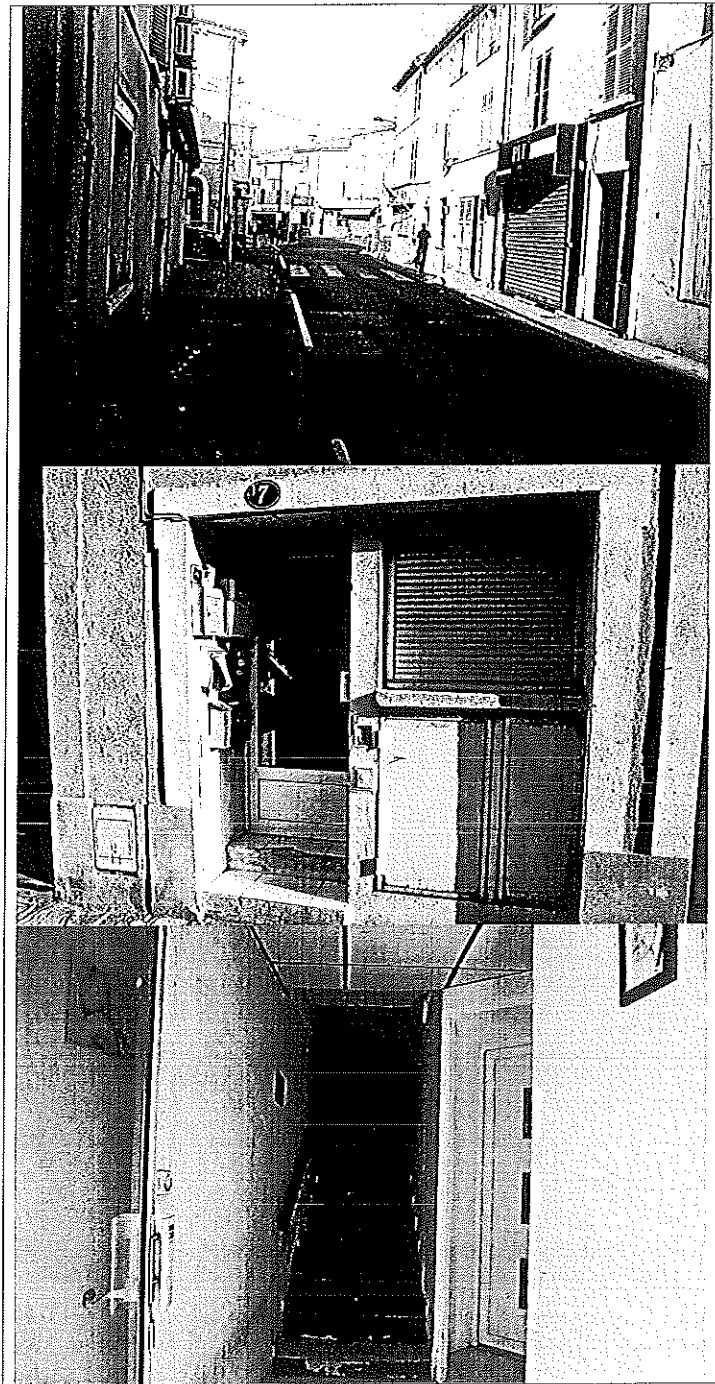
Le chauffage est électrique individuel.

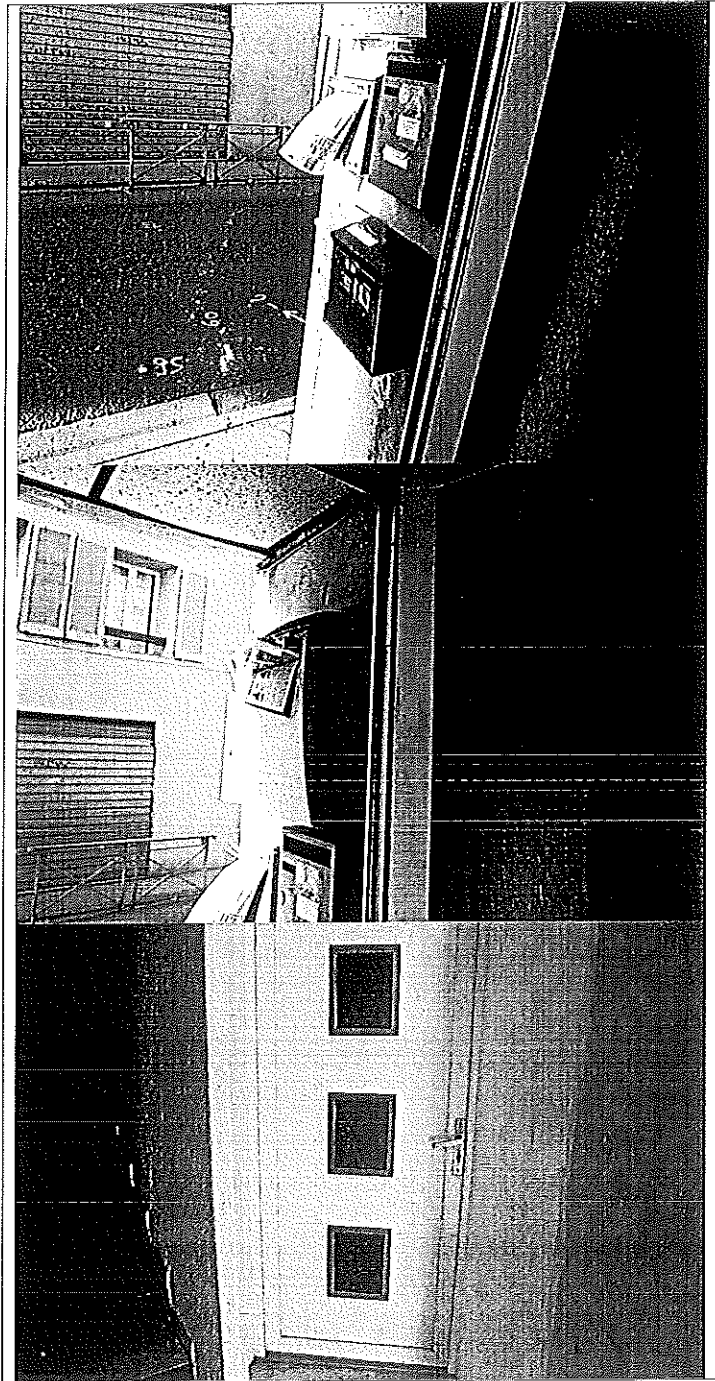
L'eau chaude est produite par un cumulus électrique.

L'appartement a fait l'objet d'une rénovation qui n'est à ce jour pas achevée.



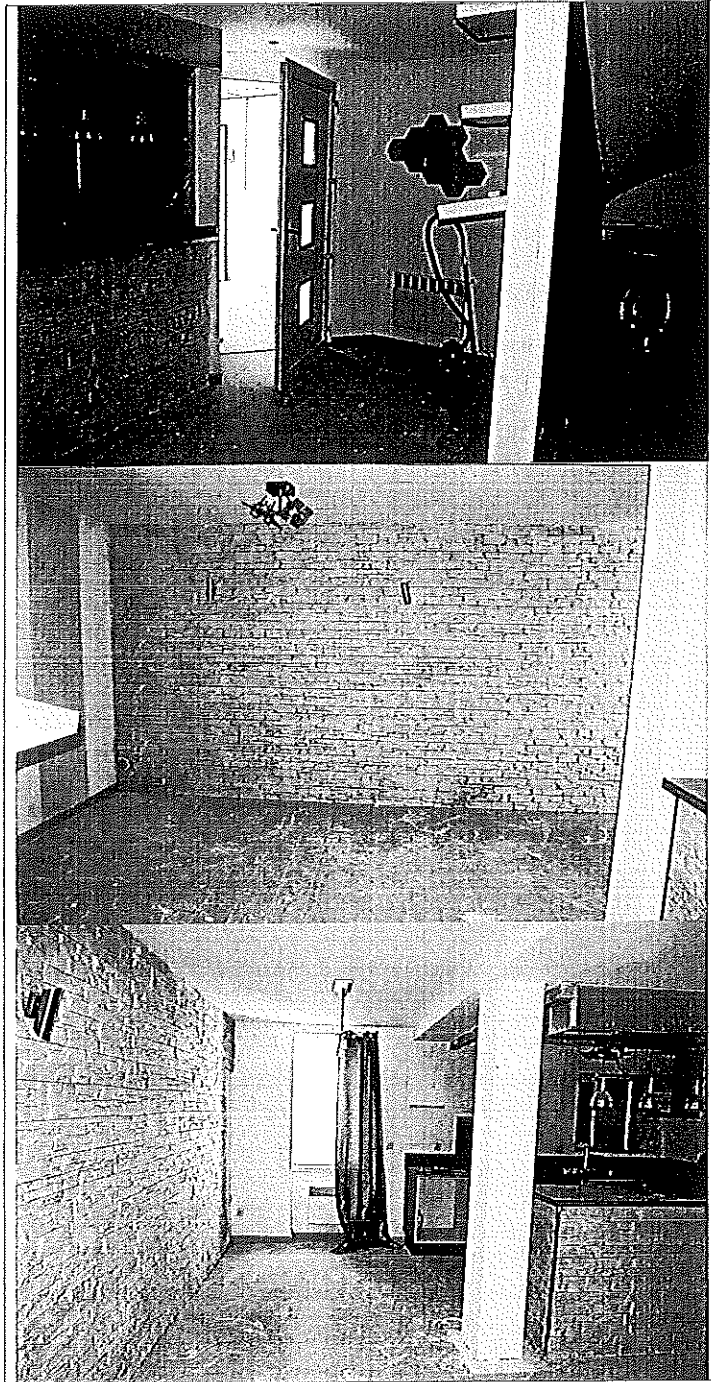


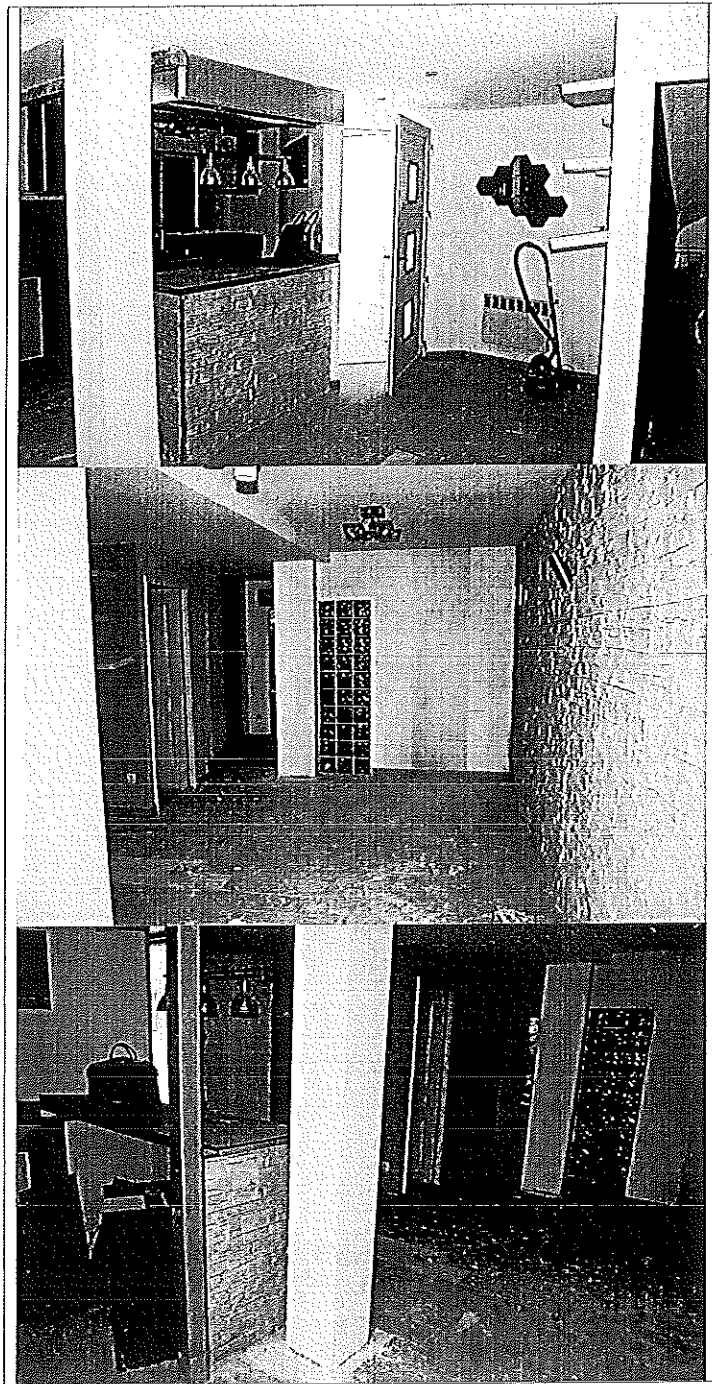


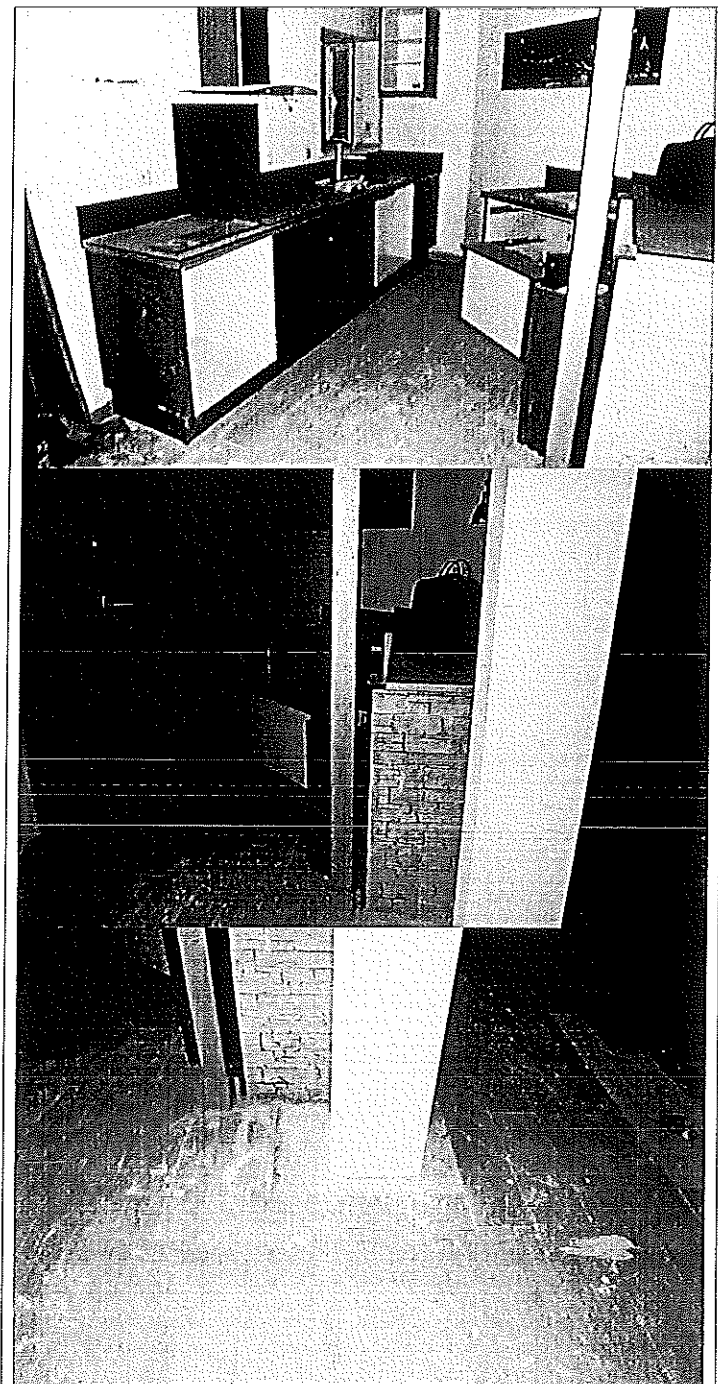


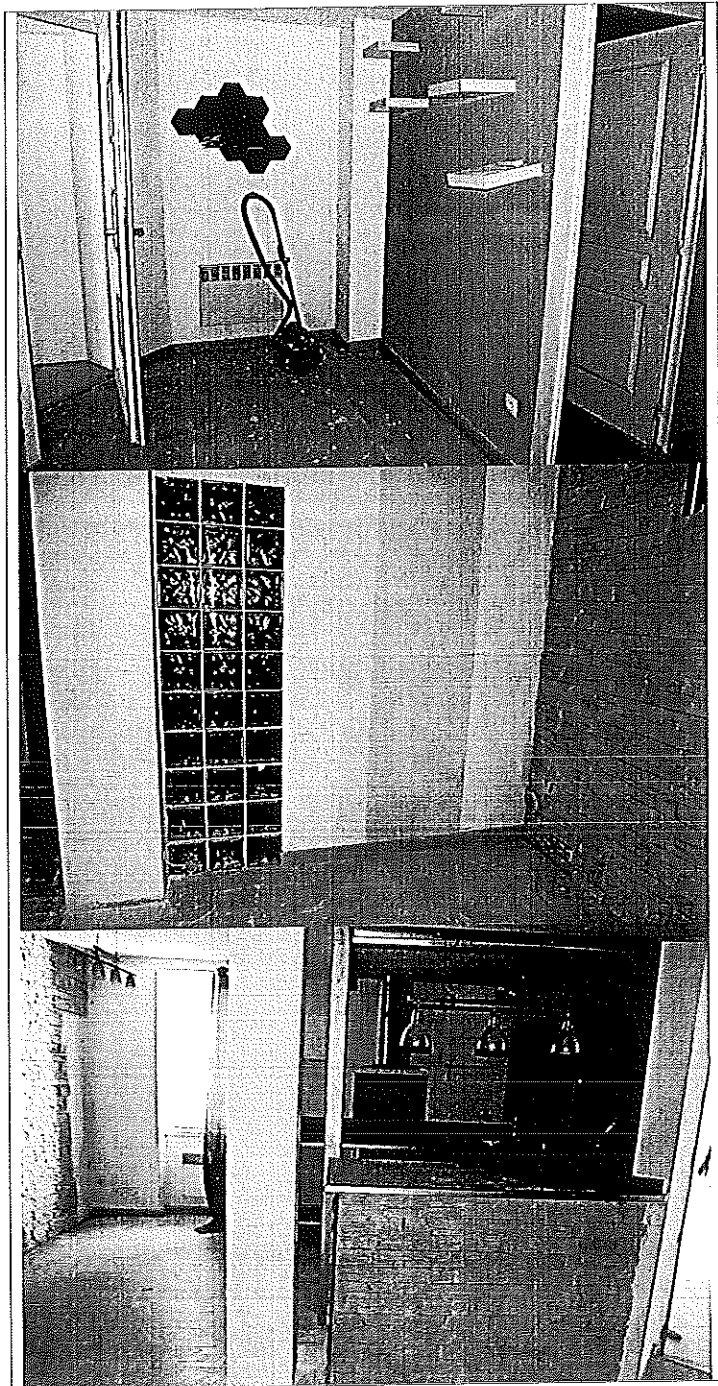
Nous accédons immédiatement à la pièce principale avec coin cuisine par la porte palière.

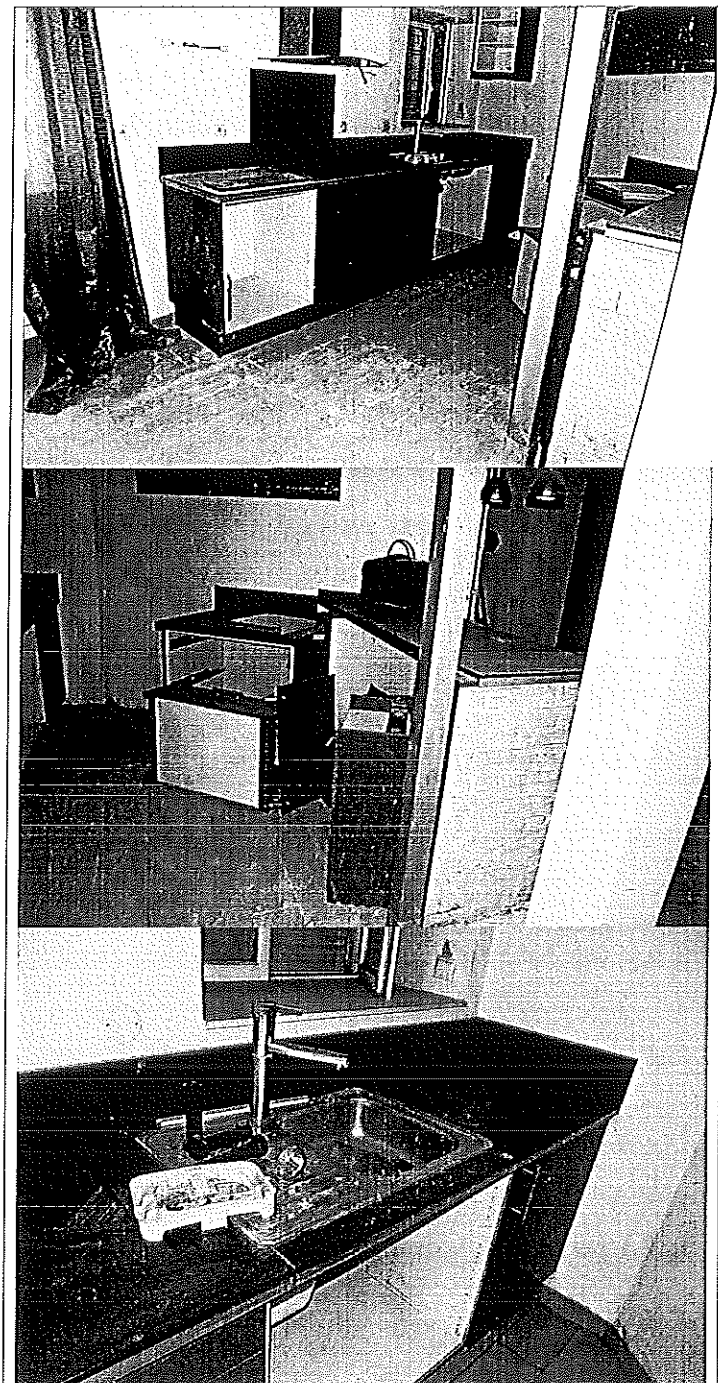
PIECE PRINCIPALE – COIN CUISINE – 27.85 m² :













Il s'agit d'une pièce aérée et éclairée au Sud au moyen d'une fenêtre ouvrant à la française, menuiserie en PVC, un carreau de vitre double vitrage. Les volets sont manquants. La pièce est également aérée et exposée au Sud au moyen d'une fenêtre à deux battants, menuiserie en bois ouvrant à la française, un carreau de vitre double vitrage par vantail, l'obscurité étant assurée par des volets roulants à lamelles à commande électrique, sous réserve de leur fonctionnement.

Le sol est composé d'un parquet stratifié partiellement posé, en mauvais état. Les plinthes sont assorties.

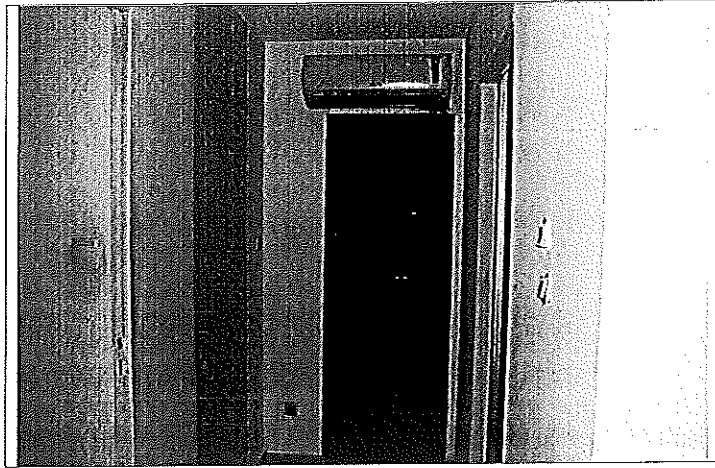
Les murs sont enduits de peinture ou recouverts d'une pierre de parement.

Le plafond est enduit de peinture de couleur blanche sur doublage.

Nous trouvons dans cette pièce une cuisine ouverte aménagée de meubles bas stratifiés en mauvais état, avec alimentations et évacuations en eau ainsi qu'en électricité.

Présence dans la pièce de deux convecteurs électriques.

DEGAGEMENT – 2.20 m² :



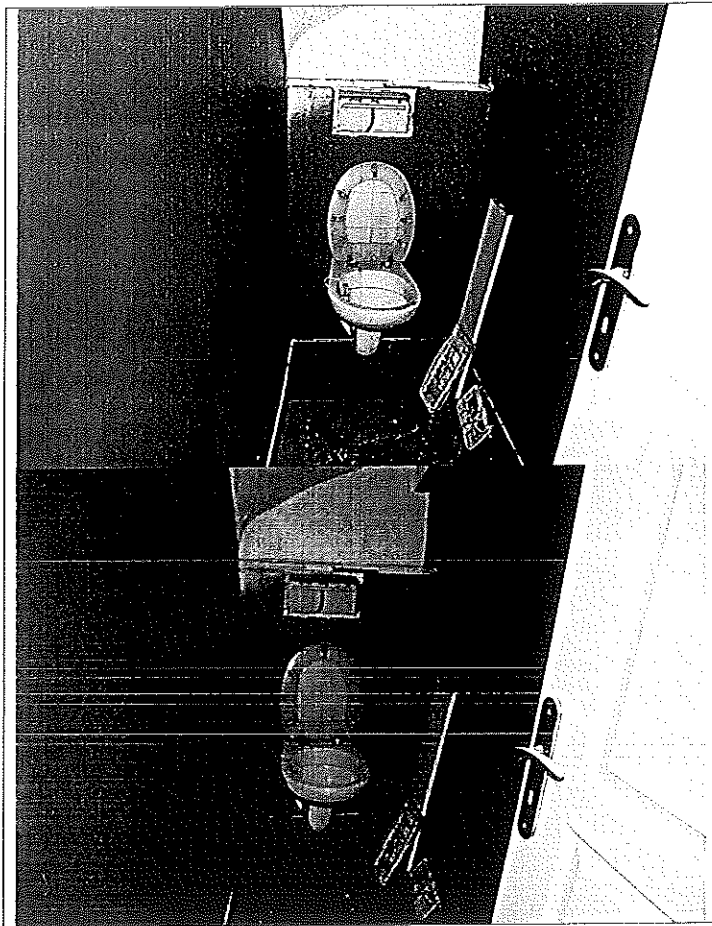
Il s'agit d'une pièce rectangulaire sans porte de communication distribuant les autres pièces de l'appartement.

Le sol est composé d'un parquet stratifié, comme les plinthes.

Les murs sont enduits de peinture de couleur blanche, tout comme le plafond.

Nous trouvons dans ce vestibule un module interne de climatisation.

WATER-CLOSET – 1,50 m² :



Il s'agit d'une petite pièce rectangulaire accessible par une porte de communication creuse préformée en bois. Celle-ci se situe sous l'escalier, partie commune de l'immeuble.

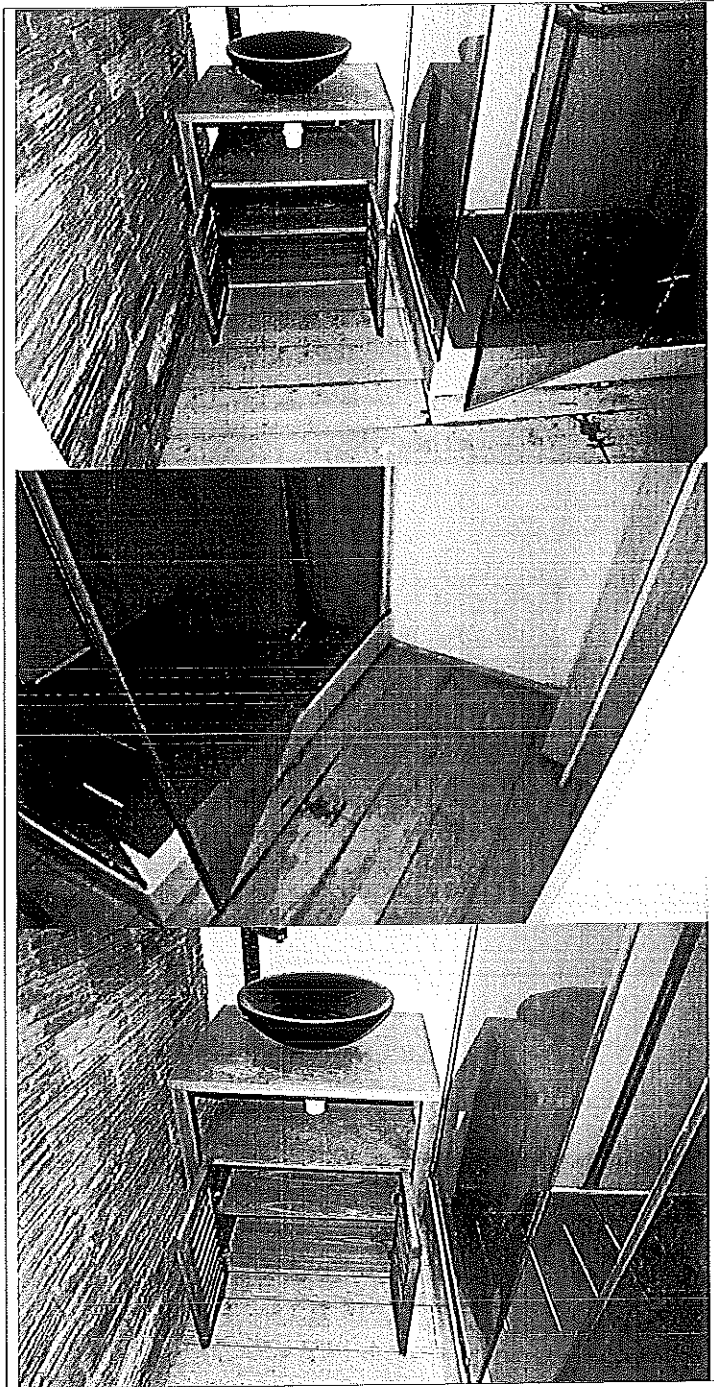
Le sol est composé de carreaux de carrelage. Absence de plinthes.

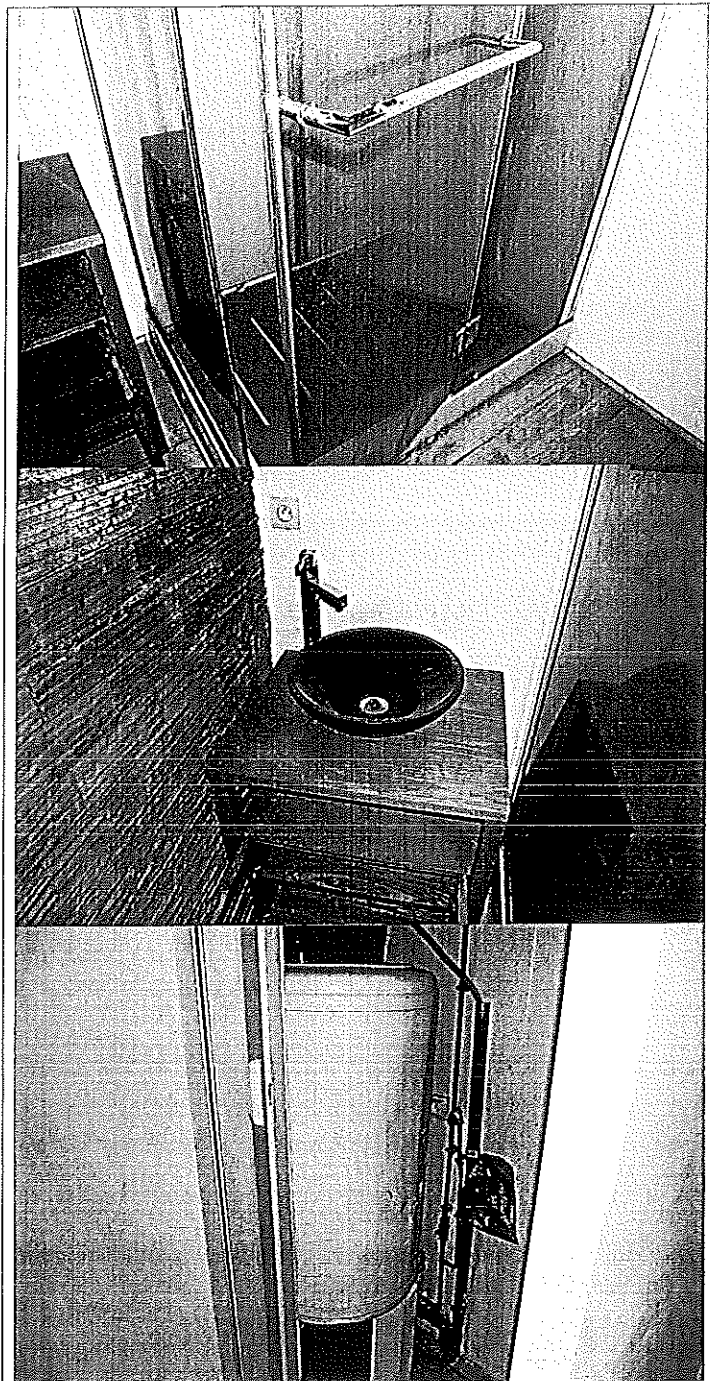
Les murs et le plafond sont enduits de peinture.

Equipement :

- Un W.C. à l'anglais en faïence de couleur blanche avec réserve d'eau encastrée. La commande est cassée.

SALLE D'EAU - 4.40 m² :





Il s'agit d'une pièce rectangulaire et aveugle.

L'accès s'effectue par une porte de communication creuse préformée en bois.

Cette pièce a son sol composé d'un parquet stratifié en mauvais état. Les plinthes sont assorties.

Les murs sont enduits de peinture de couleur blanche comme en plafond. L'un des murs est quant à lui recouvert d'une pierre de parement reconstituée.

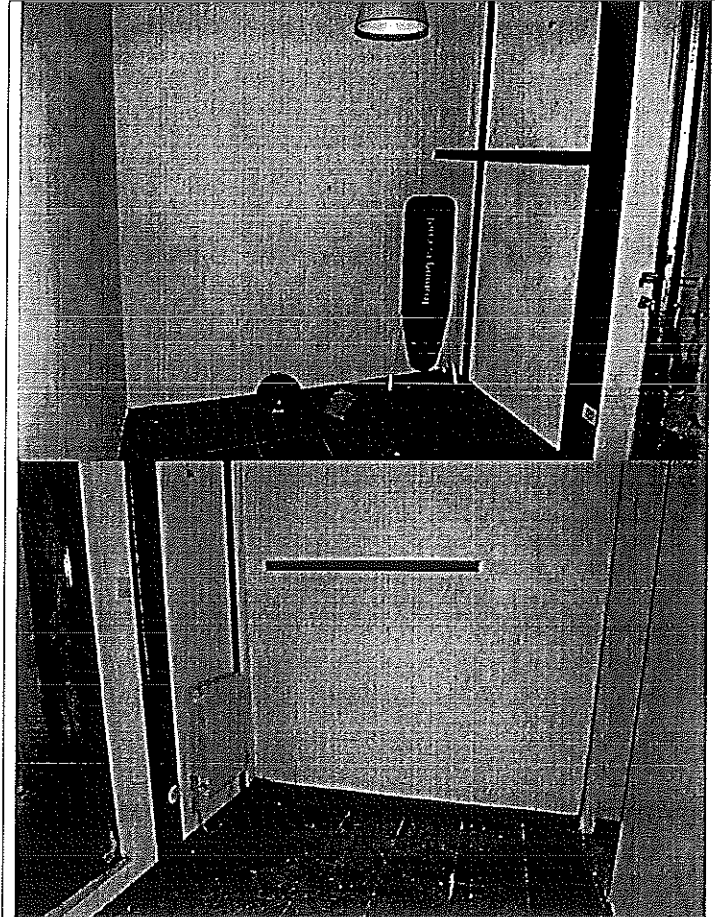
Equipement :

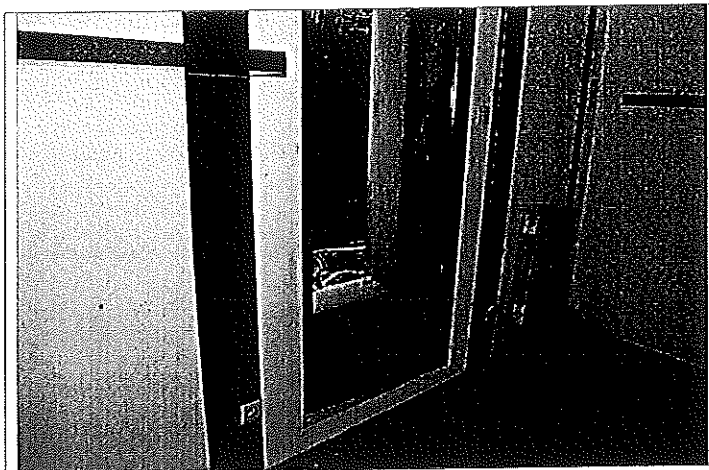
- Une grande cabine de douche avec paroi en verre et une colonne multi-jets.
- Un meuble-vasque avec mitigeur eau chaude/eau froide.

Dans un placard de rangement se situe le cumulus d'eau chaude.

Dans le fond du couloir de dégagement, nous accédons à une petite chambre.

CHAMBRE N°1 – 6.80 m² :





Il s'agit d'une petite pièce rectangulaire accessible sans porte de communication.

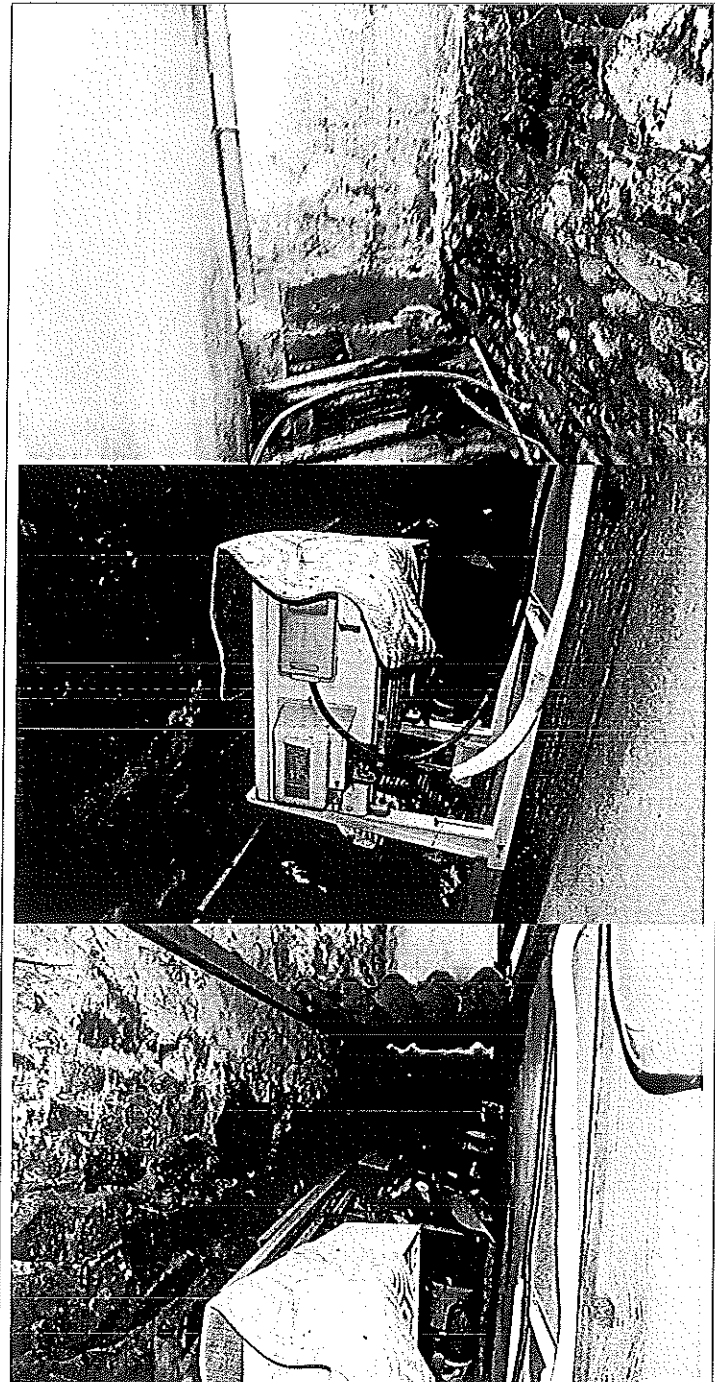
Elle est aérée et éclairée au Nord au moyen d'une porte-fenêtre, menuiserie en bois, un carreau de vitre double vitrage. Absence de dispositif d'obscurité.

Le sol est composé de carreaux de carrelage. Les plinthes sont assorties.

Les murs et le plafond sont enduits de peinture de couleur blanche.

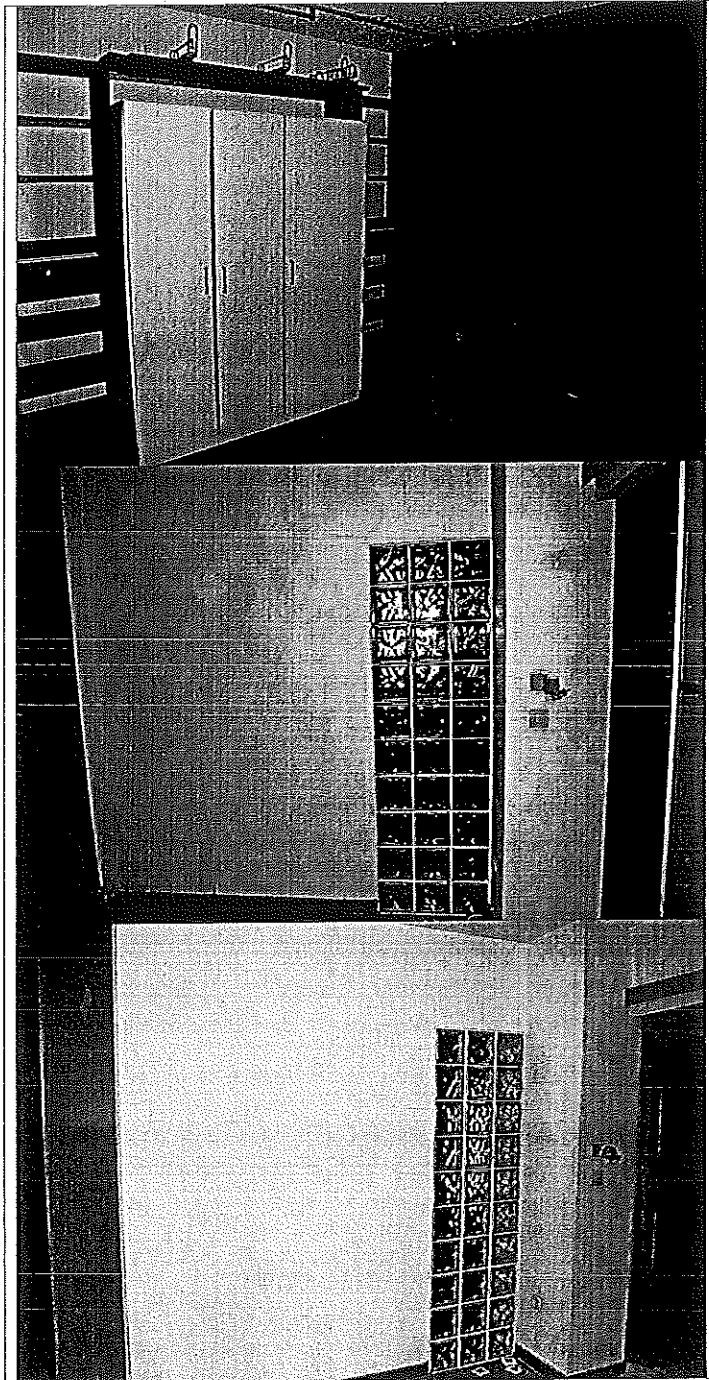
Nous trouvons dans cette pièce un radiateur électrique.

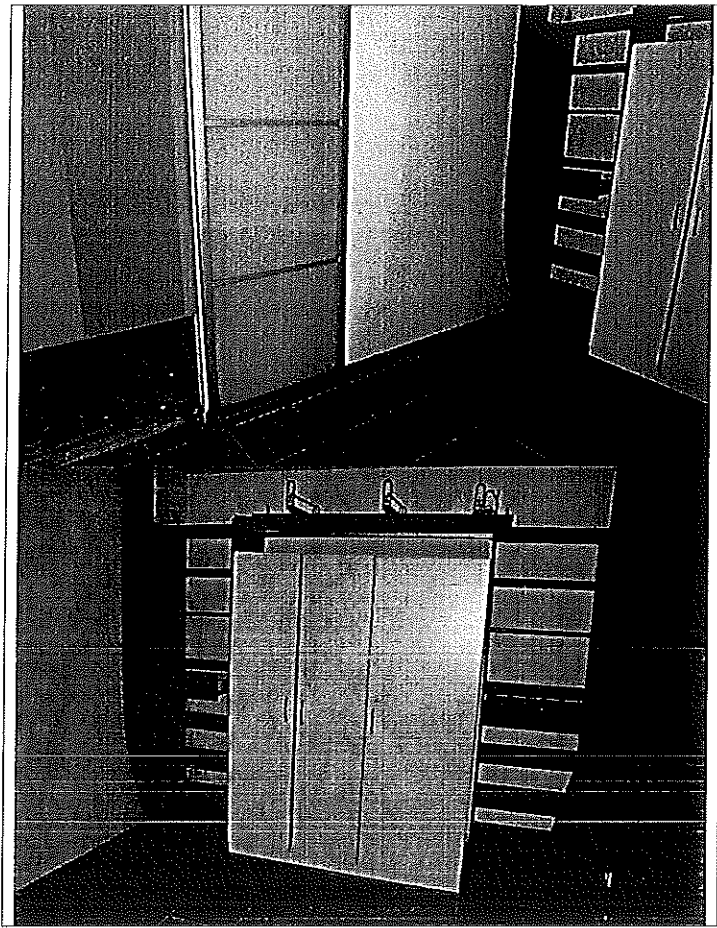
Par cette porte-fenêtre, nous accédons à la petite cour.



Il s'agit d'une petite cour à l'intérieur de l'immeuble, n'ayant d'autre utilité que le stockage du groupe extérieur. Elle est très humide.
Elle mesure 6.50 m de longueur par 0.85 m de largeur.

CHAMBRE N°2 – 10.20 m² :





Il s'agit d'une pièce rectangulaire et aveugle, simplement éclairée par des pavés de verre donnant sur la pièce principale.

Elle est accessible par une porte à galandage en PVC et verre.

Le sol est composé de carreaux de carrelage comme les plinthes.

Les murs et le plafond sont enduits de peinture.

Absence de dispositif de chauffage dans la pièce.

MODES D'OCCUPATIONS

Le bien est inoccupé.

CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière ne nous a pas été communiqué.

Le Syndic bénévole de l'immeuble est Monsieur CALLOCH Sébastien, sis 844 Chemin de la ruytèle, 83260 La Crau.

Le montant des charges annuelles est de 654.83 € pour la période du 01.01.2020 au 31.12.2020.

Et, conformément à la Loi dite Carrez, N° 96.1107 du 18 Décembre 1996, modifiant l'article 46 de la Loi N° 65.557 du 10 Juillet 1965 et du Décret N° 97.532 du 23 Mai 1997, modifiant le Décret du 17 Mars 1967, nous avons procédé au :

<u>MESURAGE DES PIÈCES</u>	
Pièce principale – coin cuisine	27,85 m ²
Dégagement	2,20 m ²
Salle d'eau	4,40 m ²
Chambre 1	6,80 m ²
Chambre 2	10,20 m ²
Local Water-Closet	1,50 m ²
TOTAL MAISON	52.95 m²

Le présent mesurage a été effectué selon les règles et mode de calcul édictées par la loi du 18 Décembre 1996, dite "Loi Carrez".

Conformément aux dispositions de cette dernière et à la jurisprudence constante en la matière, ce mesurage n'est pas nécessaire en l'espèce et n'est donné qu'à titre indicatif.

Les candidats à l'adjudication sont invités à visiter le(s) bien(s) aux dates et heure qui seront indiquées lors de la publicité.

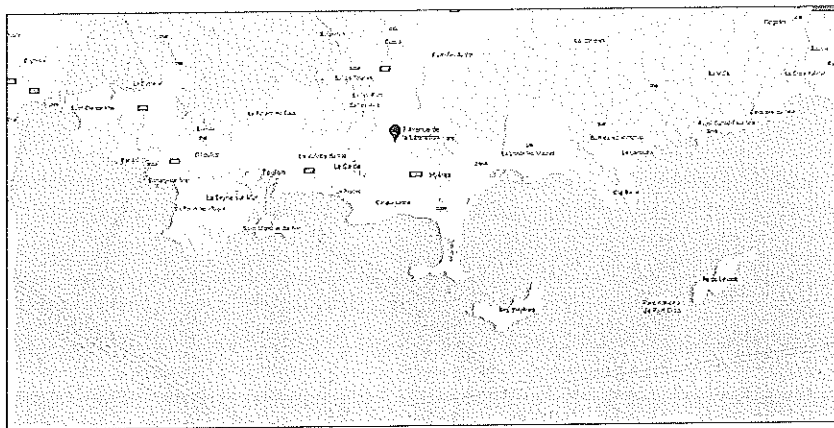
ENVIRONNEMENT

Le bien se situe dans un immeuble ancien du coeur de ville de la commune de la Crau.

La rue est passante et le stationnement n'est pas aisé.

Les commerces, écoles, commodités et le marché hebdomadaire sont à proximité immédiate.

SITUATION GEOGRAPHIQUE



La commune de La Crau se situe à l'Est de Toulon.

Elle est limitrophe des communes de la Garde, Hyères, Pierrefeu, Sollies Pont, La Farlède, Cuers, Sollies Ville et Carqueiranne.

Peuplée de près de 19 000 habitants elle dispose d'infrastructures, d'administrations, d'écoles et de zones d'activités.

L'aéroport de Toulon Hyères est à 15 kms.

La gare TGV de Toulon est à 15 kms.

Elle dépend de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et profite insite de la synergie intercommunale.

-----C38C-----

Plus aucune autre constatation n'étant à effectuer, nous avons clôturé nos opérations préliminaires.

Ayant terminé nos opérations sur place et répondu ainsi à la mission qui nous était confiée, nous nous sommes retirés.

Et, de retour à notre Etude, nous avons dressé et rédigé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

Nicolas DENJEAN-PIERRET :

